

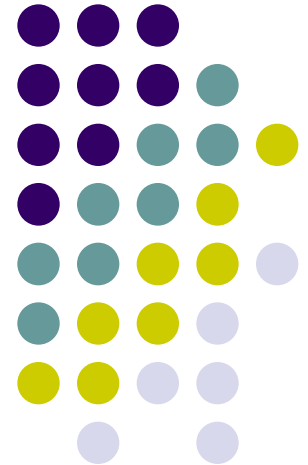


Collège Paul Vaillant-Couturier

- Argenteuil -



***La représentation
des parents d'élèves
au collège***

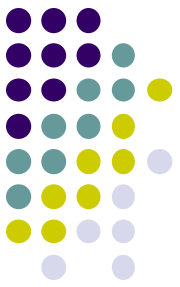




Représenter les Parents d'élèves...

... AU COLLEGE





Conseil de classe

Composition

- ❑ Le chef d'établissement ou son adjoint ou 1CPE, président du conseil de classe.
- ❑ Le professeur principal de la classe
- ❑ La CPE
- ❑ La PsyEN
- ❑ Les enseignants de la classe
- ❑ 2 représentants des parents d'élève
- ❑ 2 délégués de classes
- ❑ En fonction des situations particulières, le chef d'établissement peut inviter d'autres personnes à participer au conseil de classe.

Attributions

Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, il fait des propositions sur l'orientation des élèves.



Représentants parents au conseil d'administration



Election :

7 délégués par collège et 7 suppléants.

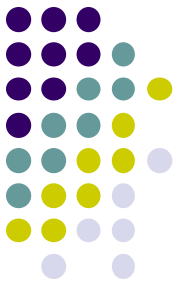
Ils sont élus par les parents d'élèves.

L'élection se déroule le **vendredi 11 octobre de 16h00 à 20h00**

Instances où ils siègent : conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, commission hygiène et sécurité



Conseil d'administration



Composition

- La Principale, présidente du CA
- Le Principal adjoint
- Le gestionnaire
- Une CPE
- 2 représentants de la collectivité territoriale de rattachement (conseil départemental)
- 1 représentant de la ville d'Argenteuil
- 1 représentant de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)
- 2 personnalités qualifiées
- 7 représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation
- 3 représentants élus des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services
- 7 représentants élus des parents d'élèves
- 3 représentants élus des élèves

Attributions

Organe délibératif : est amené à se prononcer sur toutes les questions ayant trait à la vie et l'organisation de l'établissement.



Commission permanente



Composition

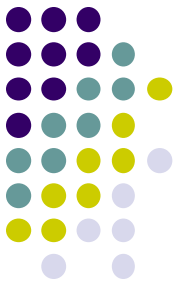
- La Principale
- Le Principal adjoint
- L'adjoint Gestionnaire
- 1 représentant de la collectivité territoriale de rattachement
- 3 représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation
- 1 représentant élu des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services
- 3 représentants élus des parents d'élèves
- 1 représentant élu des élèves

Attributions

La commission permanente a pour charge d'étudier les questions soumises à l'examen du conseil d'administration.



Conseil de discipline



Composition :

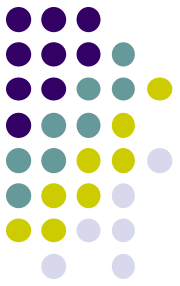
- La Principale, présidente du conseil de discipline
- Le Principal adjoint
- L'adjoint gestionnaire
- 1 CPE (désigné par le CA sur proposition du chef d'établissement)
- 4 représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation
- 1 représentant élu des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services
- 3 représentants élus des parents d'élèves
- 2 représentants élus des élèves

Attributions :

Le conseil de discipline est amené à statuer sur les sanctions disciplinaires à appliquer en cas de manquements graves au règlement. Il peut prononcer toutes sanctions prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.



Commission éducative



Composition :

- La Principale et/ou Le Principal adjoint
- Le professeur principal et si nécessaire l'ensemble de l'équipe pédagogique
- 1 CPE
- 1 représentant élu des parents d'élèves
- toute personne nécessaire pour la compréhension de la situation de l'élève: AS, infirmière, médecin scolaire, PsyEN, etc

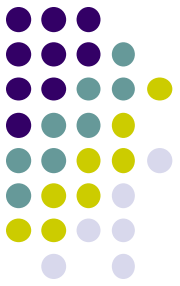
Attributions :

La commission éducative a pour objectif d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie du collège ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires.

Elle recherche, en lien avec l'élève et sa famille, une réponse éducative personnalisée.



Commission Fonds Social



Composition :

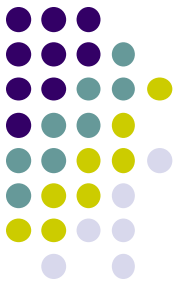
- La Principale
- Le Principal adjoint
- L'adjoint Gestionnaire
- 1 CPE
- L'Assistante sociale
- L'Infirmière
- 1 ou plusieurs représentants des parents d'élèves
- 1 ou plusieurs représentants des élèves

Attributions :

La commission fonds social est palier des situations difficiles que peuvent connaître des collégiens et leur famille pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Il s'agit d'une aide exceptionnelle et individualisée sous forme d'un concours financier direct ou de prestations en nature



Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté



Composition

Présidée par le Principal adjoint

Elle se compose :

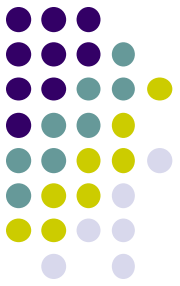
- de représentants des personnels,
- de représentants des élèves,
- de représentants des parents d'élèves
- de représentants des partenaires extérieurs.

Attributions :

(...) met en place toutes les actions utiles à l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sexualité, à la prévention des comportements à risques.



Commission hygiène et sécurité



Composition

Présidée par le chef d'établissement,

Elle se compose de:

- Le Principal adjoint
- L'adjoint Gestionnaire
- D'une CPE
- 2 de représentants des personnels,
- 1 représentant des personnels non enseignants
- 2 de représentants des élèves,
- 2 de représentants des parents d'élèves
- 1 représentant de la collectivité territoriale de rattachement.

Attributions :

(...) faire toutes propositions utiles au CA en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement , notamment dans les ateliers.